

**LA SOLUTION  
A VOS NETTOYAGES  
DE ROULEAUX  
ET PINCEAUX**

## 5 bonnes raisons de participer

1

Une économie d'eau et de **temps**

2

Un accompagnement **gratuit** de la CAPEB au montage de votre demande d'aide financière

3

Un taux de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie **jusqu'à 60%**

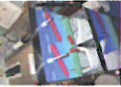
4

Le **respect** de la **réglementation** et de l'**environnement**

4

La **valorisation** de mon image auprès de mes clients grâce au kit de communication

Quelques exemples de stations de lavage (Liste des fournisseurs disponible dans le dossier complet et sur simple demande auprès de votre CAPEB)



Votre contact : Michael LUBERDA  
67 rue Pierre Tal Coat - 27000 EVREUX  
Téléphone : 06 32 74 96 46  
m.luberd@capebnormandie@wanadoo.fr

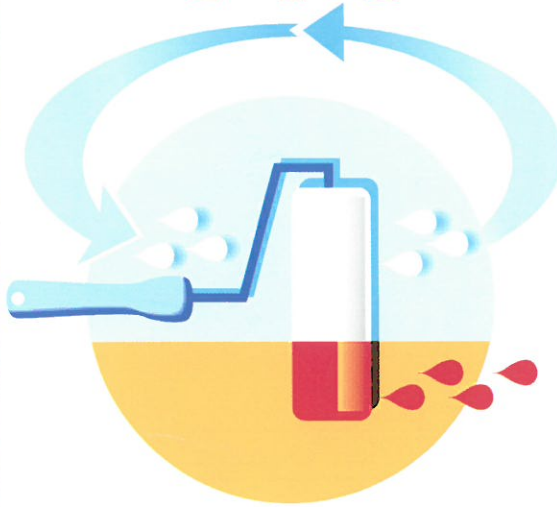
Une opération réalisée avec le soutien de



Une action réalisée par la



**Arrêtons les rejets au réseau avec les stations de nettoyage des outils d'application**



**LA SOLUTION  
A VOS NETTOYAGES  
DE ROULEAUX  
ET PINCEAUX**

Entreprises de peinture, bénéficiez d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie jusqu'à **60%** pour l'achat d'une station !

CAPEB Haute-Normandie  
" Opération Station de lavage des rouleaux et pincesaux "

67, rue Tal Coat  
27000 EVREUX

Affranchir au  
tarif en vigueur



## Pourquoi investir dans une station de nettoyage ?

Avec le remplacement progressif des peintures en phase solvant par des peintures en phase aqueuse, les entreprises de peinture rencontrent des difficultés pour nettoyer leurs outils d'application tout en respectant l'environnement.

Les stations de nettoyage des rouleaux et des pinceaux apportent une réponse concrète et pratique à cette problématique :

- rapidité de nettoyage
- économie d'eau
- efficacité aussi bien avec des peintures acryliques que solvantes (selon les modèles)
- adapté au transport sur les chantiers ou à l'utilisation en atelier (selon les modèles)
- respect de l'environnement et de la réglementation



## Zoom sur la réglementation

L'article L1331-10 du Code de la Santé Publique interdit tous rejets autres que domestiques vers le réseau d'assainissement en absence d'autorisation délivrée par la collectivité compétente :

« Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par le maire ou, lorsque la compétence en matière de collecte à l'endroit du déversement a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte, par le président de l'établissement public ou du syndicat mixte, après avis délivré par la personne publique en charge du transport et de l'épuration des eaux usées ainsi que du traitement des boues en aval, si cette collectivité est différente »

L'absence d'autorisation de déversement de l'entreprise est passible d'une amende de 10 000 € et 20 000 € en cas de récidive.

## Quelle aide financière pour mon entreprise ?

Grâce au travail partenarial mené avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la CAPBEB peut aujourd'hui faire bénéficier votre entreprise\* d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui peut aller jusqu'à 60% du prix d'achat d'une station de lavage des rouleaux et pinceaux.

Taux d'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie\*

Entreprise appartenant à un groupe	de 15 à 20%
PME/PMI (10 salariés et plus, entreprises de moins de 250 salariés, dont le CA annuel est inférieur à 50M ou dont le Bilan annuel est inférieur à 43M )	de 25 à 50%
TPE/PLI (0 à 9 salariés, entreprises de moins de 10 salariés et dont le Bilan ou CA annuel est inférieur à 2 millions d'euros)	de 35 à 60%

\*Taux d'aide déterminé en fonction du zonage du Programme Territorial d'Action Prioritaire (PTAP) de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

## Comment participer ?

### Etape 1

L'entreprise\* intéressée renvoie le coupon réponse ci-joint à la CAPBEB Haute Normandie

\*Entreprise ayant une activité bâtiment, implantée en Haute Normandie

### Etape 2

Le service environnement de la CAPBEB Haute Normandie prend rendez-vous avec le chef d'entreprise dans ses locaux afin de l'accompagner dans sa demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Seine Normandie

### Etape 3

Instruction du dossier par le service environnement de la CAPBEB Haute Normandie

### Etape 4

L'entreprise se procure les éléments nécessaires à sa demande d'aide financière :

- Devis pour l'achat d'une station de lavage des outils d'application
- Devis pour l'achat d'un système d'évaporation des eaux souillées (si nécessaire)
- Les différentes attestations
- Le RIB

### Etape 5

La demande d'aide financière de l'entreprise est présentée en commission des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Après accord, l'entreprise reçoit un acompte de 80% du montant de l'aide.

### Etape 6

L'entreprise reçoit le solde de l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur présentation :

- Des factures d'achat
- Des bordereaux de suivi de déchets (BSD)\*
- L'autorisation de déversement dans les réseaux de la collectivité
- Le contrat de collecte signé

\*A cette occasion, l'entreprise pourra, si elle le souhaite, participer à l'opération ECO RELAIS PEINTURE qui permet une collecte chez les négociés partenaires ou directement à l'atelier (conditions complètes sur simple demande au 02 32 23 50 60)

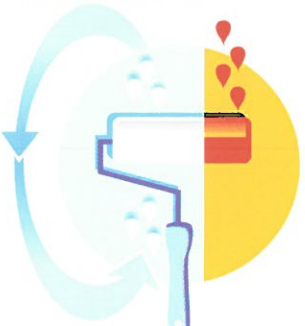
### Etape 7

Le service environnement de la CAPBEB Haute Normandie envoie le kit de communication :

- Logo informatique de l'opération
- Stickers à coller pour les devis
- Stickers pour les véhicules
- Fiches d'accompagnement des devis



## LA SOLUTION A VOS NETTOYAGES DE ROULEAUX ET PINCEAUX



Entreprise :

Nom :

Adresse :

Code postal

Ville

Téléphone :

Portable :

Mail :

Fax :

Prénom :